



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1039) DE MISE A DISPOSITION DES SALLES CHOPIN, DEBUSSY, LASKINE, LISZT, SCHUBERT, BEETHOVEN, LADRETTE, POLE DOCUMENTAIRE, MESSIAEN, ROPARTZ, BERLIOZ ET L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL A L'ASSOCIATION «FONTAINE CULTURE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-162  
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Fontaine Culture » représentée par son Président, Monsieur Patrice GRENIER, domiciliée 21 rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS d'organiser des académies internationales (stages de musique) du 17 au 24 février, du 15 au 22 avril et du 18 au 25 juillet de 9h00 à 19h00 et du 22 au 29 août 2025 de 9h00 à 20h00. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9h00 à 13h00 ; Berlioz, Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen et Ropartz de 14h00 à 20h00 ; Auditorium Jean-Pierre-Miquel (21, 22, 23 et 24 février, 19, 20, 21 et 22 avril, 22, 23, 24 et 25 juillet, 26, 27, 28 et 29 août ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Fontaine Culture » représentée par son Président, Monsieur Patrice GRENIER, domiciliée 21 rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS, une convention de location de salles, pour un montant de 3 681,70€ TTC (trois mille six cent-quatre-vingt-un euros et soixante-dix centimes) pour les frais de location et un montant de 1 894,75 TTC (mille huit cent-quatre-vingt-quatorze euros et soixante-quinze centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser des académies internationales (stages de musique) du 17 au 24 février, du 15 au 22 avril et du 18 au 25 juillet de 9h00 à 19h00 et du 22 au 29 août 2025 de 9h00 à 20h00. Les salles seront utilisées, principalement, selon les horaires suivants : Chopin, Debussy, Laskine, Liszt, Schubert et Beethoven de 9h00 à 13h00 ; Berlioz, Ladrette, Pôle documentaire, Messiaen et Ropartz de 14h00 à 20h00 ; Auditorium Jean-Pierre-Miquel (21, 22, 23 et 24 février, 19, 20, 21 et 22 avril, 22, 23, 24 et 25 juillet, 26, 27, 28 et 29 août.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250613-Imc1H12860H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025  
Date de Publication : 13/06/2025